



Appel à candidature pour la Consolidation des membres du Réseau des Conseillers Scientifiques

Programme européen Recherche & Innovation (R&I) "Horizon Europe"

Soumission / Date limite – 25 Juin 2021

SOMMAIRE

- I- Contexte
- II- Programme « Horizon Europe »
- III- Missions des Conseillers Scientifiques
- IV- Principales fonctions d'un CS
- V- Devoirs et Engagement éthique
- VI- Avantages et Opportunités au sein du réseau
- VII- Comités stratégiques
- VIII- Critères de sélection
- IX- Processus de sélection et Dates clés

I - Contexte

En 2016, la Tunisie a accédé au statut de pays associé au Programme-Cadre européen de Recherche et Innovation (R&I), Horizon 2020. Ce faisant, la Tunisie a pu bénéficier des mêmes opportunités que les pays membres de l'Union Européenne (UE). Aussi après quatre années d'association et de mise en œuvre du programme dont la performance fut saluée par la DG-RTD (Direction Générale de R&I) de la Commission Européenne, nous entamons les négociations pour une nouvelle association au neuvième Programme-Cadre européen de R&I "Horizon Europe".

"Horizon Europe" est doté d'un budget de 95.5 milliards d'euros couvrant la période 2021-2027. Bien que l'association à ce programme soit en cours de négociation, les mesures transitoires mises en place par l'UE accordent aux acteurs tunisiens les mêmes droits dont ils bénéficiaient lors de l'association à Horizon 2020. Autrement dit, ils peuvent participer à tous les appels à projet au même titre que leurs homologues des pays membres de l'UE.

Dans le but bénéficier davantage du programme Horizon Europe, ainsi que des programmes successeurs, et promouvoir **une forte participation des acteurs tunisiens**, il convient de placer judicieusement les intérêts de la Tunisie dans l'agenda de mise en œuvre des programmes-cadres par la Commission Européenne (CE). A cet effet, une implication active de la part de Conseillers Scientifiques (CS) auprès des comités de programme de la CE ainsi qu'au niveau national s'avère donc d'une importance capitale.



Afin de maximiser la participation Tunisienne au programme Horizon Europe et en saisir le maximum d'opportunités, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MERS) envisage de consolider son réseau de CS.

II- Le programme « Horizon Europe »

Le programme « Horizon Europe » est particulièrement ambitieux et vise plusieurs objectifs :

- Renforcer l'excellence de la recherche fondamentale et exploratoire
- Renforcer le lien entre la recherche et l'innovation
- Soutenir la mise en œuvre des priorités politiques de l'UE, notamment les objectifs de développement durable et l'accord de Paris
- Promouvoir une recherche et une innovation responsable
- Renforcer la dimension de genre dans tout le programme
- Renforcer les liens entre les secteurs et les disciplines
- Renforcer la coopération internationale
- Développer des infrastructures de recherche dans tout l'espace européen de recherche (EER)
- Attirer les talents, former et fidéliser les chercheurs et les innovateurs dans l'EER
- Promouvoir la science ouverte
- Encourager l'exploitation des résultats de la R&I
- Réaliser, par le biais de missions de R&I, des objectifs ambitieux dans un délai fixé
- Améliorer la relation et l'interaction entre la science et la société
- Accélérer la transformation industrielle
- Stimuler les activités de R&I dans les PME et start-ups

Le programme Horizon Europe propose des mécanismes de financements répartis essentiellement sur trois piliers :

- **Pilier I** : Excellent Science
- **Pilier II** : Global Challenges and European Industrial Competitiveness
- **Pilier III** : Innovative Europe

En outre, il existe un **pilier horizontal**, d'intérêt majeur pour les pays associés, notamment la Tunisie, dont le financement sert à l'élargissement des activités de l'UE, la diffusion de l'excellence, ainsi que la réforme et le renforcement de l'EER.

La Tunisie, au vue de ses priorités de recherche et de sa quête vers une recherche d'excellence, cadre tout à fait avec les objectifs des piliers I et II. De même, les orientations stratégiques du MERS qui aspirent à renforcer une recherche innovante au service de l'industrie et de la société, se retrouvent parfaitement dans les mécanismes de financement du pilier III.



III- Missions des CS

L'Unité de Gestion Par Objectifs [UGPO] chargée des programmes européens de R&I au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en Tunisie pilote et anime un dispositif de gouvernance en méta-réseau de CS à forte visibilité nationale et internationale.

Les missions du CS sont les suivantes :

1. Consultation des acteurs nationaux, en particulier via la mise en place et l'animation d'un Réseau Thématique National (RTN) du domaine dont il a la charge, représentatif de l'ensemble de la communauté scientifique et socio-économique publique et privée. Afin d'assurer un rôle catalyseur, le RTN doit inclure des contributeurs actifs. Il s'agit d'organiser au niveau national une veille continue efficace par rapport à la thématique en question, ce qui permettra d'établir les priorités à défendre lors de la définition des appels à projets futurs.
2. Identification des problèmes rencontrés par les acteurs au sein du programme et transmission au MESRS (UGPO) afin de voir si ceux-ci sont spécifiques au domaine concerné ou s'ils nécessitent d'entreprendre une action plus générale à l'échelle du pays. Cela peut amener à la création d'un comité sectoriel, animé par le CS, en charge d'apporter les solutions les plus adaptées.
3. Définition, en concertation avec l'UGPO, de la position de la Tunisie sur la partie d'Horizon Europe sur laquelle le CS est compétent, et ce en accord avec la politique définie par le MESRS ainsi que le ministère concerné. Information du MESRS (UGPO) sur les problèmes rencontrés quant à la défense d'une position donnée au sein du comité de programme.
4. Diffusion de l'information transmise en comité de programme par la CE aux acteurs nationaux concernés, notamment via le RTN.
5. A l'issue des appels à propositions, collecte, analyse et diffusion des données concernant la participation tunisienne à travers le RTN et les points de contact nationaux (NCPs) concernés. Le processus de diffusion est conditionné par la nature des informations. La majorité des informations détenues par un CS sont confidentielles (évaluation summary report « ESR », données financières, projets de programme de travail, etc.) et doivent être transmises avec discernement, en principe uniquement aux personnes ayant signé un accord de confidentialité (NCPs, UGPO, etc.).
6. Les appels Horizon Europe favorisant une approche transversale, il est essentiel que la position tunisienne soit cohérente dans les différents comités de programmes. Aussi il est fort judicieux que les CS se concertent, voire même, assistent aux réunions des RTN d'autres thématiques, et ce afin de favoriser la préparation et l'harmonisation sur certains aspects transversaux.
7. Le CS, assurant un rôle de médiateur entre la Commission européenne et la communauté de recherche et d'innovation scientifique et technologique de son secteur, son implication dans les activités du réseau des NCPs peut s'avérer utile permettant de s'approcher au plus près de la communauté qu'il représente. Il sera amené à participer à la conception des actions de sensibilisation et de formation les plus adaptées.



IV- Principales fonctions d'un CS

Lors de l'accomplissement de sa mission, le CS s'engage à :

- Utiliser les outils de communication et les outils de travail de l'UGPO: charte graphique, système d'inscription en ligne, site Web du MERS, page FB du MERS et Horizon Europe Tunisia, extranet, salles de réunion, charte éditoriale multi-supports réalisée et diffusée par l'UGPO dans toutes les actions d'information et de communication du réseau.
- Remettre annuellement à l'UGPO un rapport d'orientation stratégique à caractère prospectif exprimant notamment la position tunisienne dans sa thématique.
- Remettre à l'UGPO une note de synthèse après chaque réunion du comité de programme.
- Participer régulièrement aux événements (réunions, formations, infodays, réunions en ligne) organisés par le réseau.
- Travailler en équipe, en partageant les informations, les expériences au sein du réseau des CS.
- Respecter le caractère strictement confidentiel de certaines informations délivrées lors des réunions du comité de programme.
- Ne divulguer, copier ou porter à la connaissance de tiers aucune des informations confidentielles.
- Restituer à l'UGPO, à sa demande, tout document ou support contenant des informations confidentielles.

V- Devoirs et Engagement éthique

Le candidat au poste de CS est appelé à respecter les devoirs et les obligations suivants:

- Respect de la charte éthique (contrat d'engagement) entre les différentes parties prenantes
- Etre disposé à consacrer au moins 25% de sa charge de travail
- Redevabilité envers l'UGPO
- Prévenir tout conflit d'intérêt entre son activité en tant que CS et son activité professionnelle
 - Le CS ne peut être nommé évaluateur de propositions dans Horizon Europe
 - Le CS ne peut être coordonnateur de projets dans le cadre Horizon Europe ayant trait à la thématique dont il est chargé

VI- Avantages et Opportunités au sein du réseau

- Accéder aux réseaux thématiques du programme Horizon Europe et baigner dans un environnement de haut niveau scientifique et stratégique
- Interagir avec les acteurs de l'écosystème de la recherche et de l'innovation
- Bénéficier d'une expertise et d'un renforcement de capacité de niveau international
- Accéder aux formations et aux séminaires organisés par la Commission Européenne



VII- Comités stratégiques

L'UGPO chargée du programme Horizon Europe envisage de consolider son réseau de CS pour certains comités de programme :

- European Research Council (ERC)
- Research Infrastructures
- Culture, Creativity & Inclusive Society
- Civil Security for Society
- Food, Bioeconomy, Natural Resources, Agriculture and Environment
- European Innovation Council (EIC)
- European innovation ecosystems
- European Institute of Innovation and Technology

VIII- Critères de sélection

Expertise et compétences génériques recherchées :

- Connaissance générale des politiques européennes de R&I
- Connaissance approfondie du programme cadre européen de R&I: objectifs, principes, contenu et modalités d'intervention (connaissance générale des règles de participation)
- Connaissance de la communauté tunisienne et européenne de R&I
- Connaissance du système tunisien de R&I et des principaux systèmes internationaux et communautaires et/ou des entreprises innovantes du domaine en Tunisie.
- Connaissance des programmes de financement nationaux de R&I
- Grande disponibilité
- Capacités de communication et d'animation des groupes
- Grande réactivité et prise d'initiative
- Capacité à mobiliser les différentes entités impliquées, à créer et animer un réseau
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à effectuer un suivi et une analyse des statistiques de participation
- Compétences rédactionnelles
- Capacité à identifier les expertises au sein de la communauté tunisienne et européenne de R&I
- Très bonne pratique de l'anglais, écrit et oral



IX- Processus de Sélection et Dates Clés

Les propositions de CS dans le cadre de cet appel à candidatures seront examinées tout au long du processus par un Comité de Sélection.

Protocole de sélection	Dates à retenir
- Soumission des candidatures en ligne	Jusqu'au 25 Juin 2021 à minuit
- Evaluation des candidatures - Etablissement de la short-list - Audition des candidats présélectionnés	Du 26 Juin 2021 Au 15 Juillet 2021
- Signature des Chartes d'engagement - Nomination officielle des CS par le MESRS	Fin Juillet 2021